

38. Westbourne Terrace W.

8 Septembre 83.

Ma chère Mimi

Si je ne vous ai pas écrit plus tôt la faute en est d'une part à mon mauvais état de santé et de l'autre à mes déplacements continuels. Puis je savais que vos voyages vous-même et que vous ne seriez de retour à Saunoy que dans les premiers jours de ce mois. Ma lettre va donc vous y chercher, et vous y trouvera j'espère. Je voudrais qu'elle put vous exprimer tout le plaisir que j'ai eu à vous voir, tout le soulagement que m'apporte votre affection à ces heures si cruelles de ma vie et combien je vous suis reconnaissant d'éprouver le contre coup de tout ce que je ressens.

Vous m'avez invité, ma bien chère enfant, à vous donner sur ma situation quelques éclaircissements qui puissent servir à M. Ribot, si comme vous me l'avez fait espérer, si comme je l'en supplie, il veut bien me servir d'intermédiaire auprès de M^{lle} Dussaut. M. Ribot est le seul homme en France que je puisse désirer, le seul dont les lumières et l'intégrité m'inspirent

une confiance assez grande pour que je
puisse accepter entièrement sa direction et
ses avis dans cette douloureuse affaire.

S'il pigeait, comme vous l'avez peut-être
vu, que l'assistance d'un de mes amis anglais
pût lui être utile dans la défense de mes
intérêts, je sais pouvoir compter sur leur
dévotion et à la demande de M. Ribot
l'un d'eux se rendrait en France.

Veuillez me pardonner si les explica-
tions que je vais donner, manquent de
méthode, si quelquefois je dis ce qui est
inutile et j'omette ce qui serait important.
En tous cas je répondrai toujours aussi
clairement et catégoriquement que je le
pourrai aux questions que M. Ribot croira
nécessaire de me poser ou directement
ou par votre intermédiaire.

M^{lle} Dussant est en ce moment en
Belgique, mais elle doit en revenir vers
le 15 de ce mois et elle a concerté avec
M. Faultray une série de démarches dont
j'ignore la nature, mais dont j'ai été
avertie de l'existence.

Vaudrait-il mieux que je prisee
l'initiative d'une proposition avant qu'ils
entretient en campagne?

L'acte d'association que je vous
ai remis pour le communiquer à M. Ribot

paraît être le document dont l'existence
trouble celle de M^{lle} Dussant et l'empêche
ment qu'elle montre s'y en faire substituer
un autre m'assure de l'importance
qu'il y a pour moi à ne pas le laisser
détruire avant d'être assurée de mon terrain.

Je joins à cette lettre une proposi-
tion qui m'a été communiquée il y a environ
trois semaines par M. Faultray et à laquelle
je n'ai fait qu'une réponse de la sorte, craignant
que quelque piège ne fût tendu sous mes
pas par ces mains suspectes. M. Faultray
joignant à la pratique des affaires une
absence totale de scrupules, je suis portée
à redouter l'usage qu'il pourrait faire des
lettres d'une personne aussi inexpérimentée
que moi. Je sais qu'un mot d'ort je ne
connais pas toute la portée légale ni que
de m'engager au delà de toute mes prévisions.
Je voudrais donc que, les propositions
que j'ai à faire, puissent être présentées
par M. Ribot en tant toutefois qu'elles
auraient son agrément.

Je n'ai d'ailleurs qu'à rejeter en
bloc les vœux que M. Faultray me s'ornet
dans la lettre que je vous communique.

Obligée de me tenir en Angleterre
pour m'y refaire une position, j'ai me
suis bien vite aperçue que le petit

capital que j'avais de disponible était insuffisant pour m'établir. J'ai donc été amenée à reconnaître qu'il me faudrait retirer des Ruches ce qui m'en revient pour me monter sans des conditions qui fussent favorises mon succès.

Souvent je desire que les personnes chargées de représenter mes intérêts et pénétrant de l'idée que mon intention très formelle est de laisser à M^{lle} Dussaut la bonne part ou du moins celle qu'elle estimera telle: En un mot de lui donner l'échange.

Elle pourra au cours des négociations dire qu'en lui laissant les Ruches on lui donne la mauvaise part. En ce cas que mes fondés de pouvoir répondent: M^{lle} D. est prête à les prendre. Si elle disait à cela: Comment pourrait-elle? elle n'a pas de Diplôme; qu'on lui répond: c'est l'affaire de M^{lle} Somestrie, elle est disposée à prendre Les Ruches.

M^{lle} Dussaut dira alors probablement: Mais il faut que je vive, et l'acte d'association m'interdit de fonder une maison ailleurs, et M^{lle} D. m'a dit qu'elle n'y consentirait jamais. Il conviendrait de répondre: Elle ne consentirait pas à ce que vous vous établissiez aux environs de Paris ni dans les pays entre Paris et l'Angleterre

ce qui risquerait de vous nuire toutes
les deux en éparpillant le courant
déjà faible des jeunes filles qui viennent
d'Angleterre en France. Mais elle n'auroit
aucune objection à ce que vous vous établissiez
en Angleterre comme elle se propose de le
faire elle-même, ou en Suisse ou en Italie
ou dans le midi de la France.

Tout cela ne sera qu'essaims
préliminaires. Je crois que le desir de
M^{lle} D est de conserver les Ruches pour elle-
même, mais elle voudrait le faire comme
un acte de magnanimité et en se persuadant
et persuadant aux autres qu'elle est la
victime de la situation. Je desiré qu'il
soit bien reconnu que je ne veux la
victimes en rien.

Quand il sera bien établi qu'elle
veut garder les Ruches, il s'agira de fixer
le chiffre des sommes qui me sont
dues comme un revenant à ses tuteurs.

C'est alors qu'il m'importerait
de savoir et qu'il importerait de faire
comprendre à M^{lle} Dussaut quelle est
l'étendue exacte des droits dont m'arme
l'acte de société. après il me sera loisible
d'en user ou s'en abandonner ce que je
jugerai bon.

En tous cas je ne puis mettre

en oubli que je quitte Les Roches au moment même où elles sont en plein succès, où nous allons recueillir les fruits de 20 ans d'efforts et qu'on me doit des compensations pour cet abandon de ma part des bénéfices au moment où ils sont les plus considérables.

Pi l'acte d'association sert de base aux négociations je me empresse de dire que le paragraphe II de l'article XI n'a jamais eu d'exécution. Jamais il n'y a eu d'incantaire de fait ni de fixation et de partage des bénéfices réalisés sans l'année. J'ai eu pour ne pas remplir cette clause des motifs qu'il est inutile de donner ici, mais qui naissaient de considérations de famille.

Il devient donc nécessaire d'établir rétrospectivement à qui ont pu être ces bénéfices. L'état que j'ai eu faire sera naturellement un peu approximatif puisque je n'ai aucun compte entre les mains, mais je ne crois pas m'exposer trop en déclarant qu'il sera la vérité de bien près. En la

En tous cas je vais donner l'abord un état de ce qui constitue actuellement notre actif

1° Les Roches achetées au mon nom et

dont la valeur est à évaluer (Elles sont grevées d'hypothèques pour une valeur de 60000) 2° Le terrain d'au faer, acheté au nom de Mlle Dault. La comte avec les frais 52.000 il reste dessus 10.000 à payer.

3° Des valeurs mobilières consistant en actions et obligations diverses et montant à 80.000 fr environ. Les valeurs étaient toutes au porteur, mais d'après les soins de Mlle Dault et en raison de l'altération de des valeurs à mon égard, elles ont toutes été partagées par le ministère de deux banques où elles étaient déposées. Ce partage a été fait dans les premiers mois de cette année. Ces valeurs n'ont donc pas de figures dans la liquidation à laquelle il sera procédé.

Je reviens maintenant à la question des bénéfices qu'il faut tâcher de éluder.

A peine étions nous établis aux Roches que la guerre Franco-Allemande éclatait, désperant nos études, nous chassés à l'étranger et nous obligés à tout recommencer après le rétablissement de la paix.

D'octobre 1871 jusqu'en octobre 1877 nos bénéfices, et ils étaient bien faibles en ce temps de début, ont été affectés 1° à payer les intérêts des emprunts que nous avions contractés et que nous avions dû laisser en souffrance.

pendant la guerre; 2° à nous acheter les valeurs de bourse dont j'ai parlé plus haut et qui ayant été partagés, d'après le désir de M^{lle} G. au commencement de la présente année, n'ont pas à figures dans cette évaluation.

Mais à partir d'Octobre 1879 notre Succès semblant affermi et s'élevant à peu près régulièrement, il devint nécessaire d'agrandir les Ruches pour répondre aux besoins d'une clientèle plus étendue. Nos bénéfices de chaque année furent tous affectés à ces agrandissements.

Les agrandissements ont consisté :

- 1° Dans la construction d'un pavillon d'étude.
- 2° Dans la construction d'une gymnase.
- 3° Dans la construction d'un second pavillon qui contient la salle à manger, les cuisines, l'office, la lingerie, et cinq chambres à coucher.
- 4° Dans la construction d'une galerie vitrée qui fait communiquer le pavillon de la salle à manger avec le bâtiment principal.
- 5° Dans l'achat d'un terrain en face des Ruches.
- 6° Dans la construction d'un porton de mur pour ce terrain et dans la plantation d'un jardin sur ce même terrain.

L'acte de vente de ce terrain est comme je l'ai déjà dit, déjà passé au nom de M^{lle} G.

Tous ces agrandissements, constructions et achat de terrain ayant été fait dans

que nous contractons en son lieu prunt, le chiffre auquel ils montent, représentent exactement les bénéfices réalisés par la maison pendant ces quatre années. Ils établissent en même temps la valeur actuelle ^{générale} de l'Instituton quand je l'ai quittée en Avril 1883.

Pavillon d'étude	24.000
Gymnase	6.000
Pavillon Salle à manger	50.000
Salles vitrées	10.000
Terrain Surface	52.000
Mur et jardin du terrain	4.000
Robeuses de la salle à manger	7.000
	<hr/> 153.000

La proportion dans laquelle nous avons payé tout cela est inégale, c.à.d que nos bénéfices ont été relativement faibles dans l'année 79-80, meilleurs en 80-81 et très élevés dans les deux années 81-82 et 82-83. Les deux dernières années nous avons pu mettre de 43 à 44.000 fr par an.

Sur ce chiffre de 153.000 représentent les agrandissements effectués aux Ruches on reste devoir 10.000 fr sur le terrain.

D'autre part m'étant décidé à payer les constructions au fur et à mesure et sans contracter aucun nouvel emprunt pour faire face à ces énormes dépenses le conseil n'a pas été payé aussi régulièrement que par le passé et M. D. qui a voulu avoir sous les comptes entre ses mains depuis quelque temps me dit que cette arriéré ^{total} à 22.000

Le passif serait donc

Et l'Actif

Hypothèque sur les Ruches	60.000	Valeur des Ruches	X
Somme non payée sur le terrain Surface	10.000	Valeur du terrain	X
Dettes courantes	22.000	Sur face	X
	<hr/> 92.000	Valeur des robeuses	X
		Valeur de l'Instituton	X

Je ne fais pas figurer au passif les 30.000 frs que j'ai fournis au début de notre association qui ont été l'instanment ~~tenue~~ et la source de toute notre fortune, parce que je ne sais s'ils font partie de l'actif ou du passif.

Sur les valeurs énumérées plus haut que puis-je légalement réclamer? Et qu'ai-je à réclamer en équité?

À l'égard de l'Institution, et qu'on il s'agira d'en fixer la valeur, je ne doute pas que Mlle Dussaut dans l'état singulier d'esprit où elle est à mon égard, ne voie que mon action et mon influence sur les Ruches ont plus tenu à leur destruction qu'à leur prospérité. À ce moment, et si cela devient nécessaire, je pourrais faire la preuve de la part que j'ai eu dans le succès des Ruches et établir dans quelle proportion la confiance et l'estime qui s'attachent aux Ruches dans le public, s'adressaient personnellement à moi.

Mais je n'aurai recours à ce genre de justification qui répugne à mon caractère que si Mlle D. en venait à produire comme argument contre moi, ce qu'elle a maintes fois dit sur de tous côtés, c'est à dire que j'avais plutôt mi que servi aux Ruches.

En tous cas de tous les prêteurs dont l'argent a servi à bâtir les Ruches je suis le seul, qui depuis des années n'ait pas touché l'intérêt de son argent. Ce que je demanderais donc c'est que le montant des intérêts composés de ces 30.000 frs, soient versés et si cela n'est pas possible, qu'à titre d'indemnité

on me donne un an des bénéfices que réalisait les Ruches au moment où je les ai quittées.

Je ne suis plus jeune, j'ai travaillé pendant vingt ans aux côtés de Mlle Dussaut, difficilement, durement ayant à chaque instant tout le poids de la maison pendant ces métrades nombreuses. Des dures critiques, aux heures de revers, aux heures si malades je n'ai jamais fait défaut à l'association. Maintenant l'irritation de Mlle Dussaut contre moi, les soupçons qu'elle élève sur la nature de mon influence sur les idées, le blâme qu'elle jette sur mon administration, la critique qu'elle fait de mon enseignement, tout devenu la source de querelles qui auraient perdu les Ruches, je suis parti. Mon départ sauvera, j'espère la maison comme l'eût fait celui de Mlle Dussaut, mais il me semble que, bien avancée dans la vie, et obligé d'abandonner l'espoir presque certain d'une fortune, j'ai droit à des compensations qui me permettent de recommencer dans ses conditions favorables.

Je crois avoir tout dit, ma chère Mmme. Je crains même avoir trop dit. Je compte sur vous, je compte sur M. Rabot pour me venir en aide. Dites moi bien vite quelle est M. Junier.

M. Bourgeois.